



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/423  
13 avril 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 12 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA  
SUÈDE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre datée du  
6 avril 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de  
la Conférence de Minsk (CSCE) et du Groupe de Minsk, l'Ambassadeur Jan Eliasson.

Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte comme  
document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Peter OSVALD

ANNEXE

Lettre datée du 6 avril 1994, adressée au Président du Conseil  
de sécurité par le Président de la Conférence de Minsk de la  
CSCE et du Groupe de Minsk

J'ai l'honneur, conformément au paragraphe 8 de la résolution 884 (1993) du Conseil de sécurité des Nations Unies, de rendre compte de l'état actuel des efforts déployés par le Groupe de Minsk en vue du règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

À la réunion du Conseil de la CSCE tenue à Rome les 30 novembre et 1er décembre 1993, le Président du Conseil m'a nommé aux fonctions de Président de la Conférence de Minsk de la CSCE et du Groupe de Minsk. J'ai assumé ces fonctions le 1er février 1994. À ce moment-là, le "calendrier modifié de mesures urgentes visant à appliquer les résolutions 822 (1993), 853 (1993) et 874 (1993) du Conseil de sécurité", qui avait été élaboré par le Groupe de Minsk et que l'ancien Président de la Conférence de Minsk vous avait communiqué par lettre datée du 9 novembre 1993 (S/26718, annexe) n'avait pas encore reçu l'approbation de toutes les parties.

D'intenses activités militaires ont repris dans la région du conflit en décembre 1993. Le Président du Conseil de la CSCE, S. E. M. Beniamino Andreatta, Ministre italien des affaires étrangères, et d'autres personnalités ont instamment prié les parties de cesser toutes activités militaires. Mais de violents combats provoquant nombre de victimes se sont poursuivis pendant tout janvier et la plus grande partie de février. Les tentatives faites pour instituer un cessez-le-feu durable n'ont pas été couronnées de succès.

Les Neuf du Groupe de Minsk (à savoir le Groupe de Minsk sans les parties) ont tenu à Vienne, le 4 février, une réunion au cours de laquelle ils ont examiné la suite des travaux du Groupe. Ils se sont accordés à penser avec le Président de ce dernier que les efforts de médiation de la CSCE et ceux de la Russie devraient s'imbriquer aussi étroitement que possible.

Entre le 28 février et le 8 mars, je me suis rendu dans la région, avec une délégation comprenant un représentant du Président en exercice de la CSCE. J'ai eu des échanges de vues approfondis avec les représentants des parties, de même qu'avec des parlementaires et des chefs religieux de la région. Un résumé des conclusions que j'ai tirées de cette visite figure en annexe à la présente lettre.

Avant et après cette visite, le Président adjoint du Groupe de Minsk, l'Ambassadeur Mossberg, et moi-même avons eu des consultations intensives avec les parties, les membres du Groupe de Minsk et les autres États et organisations intéressés. Ces consultations et les conclusions tirées de la visite ont permis de dégager les lignes d'action ci-après :

a) On intensifiera encore les efforts de négociation de la CSCE. Il y aura notamment une réunion du Groupe de Minsk en avril, précédée de contacts avec les parties;

/...

b) Il demeure capital de combiner sans tarder tous les efforts de médiation. Le Président adjoint du Groupe de Minsk a récemment participé, à Moscou, à des entretiens avec les parties sous les auspices du Gouvernement de la Fédération de Russie. Les efforts russes sont très louables et il convient de se féliciter que la CSCE y participe maintenant. Il s'agit là d'une étape importante sur la voie de la combinaison des efforts de médiation de la CSCE et de la Russie;

c) Il conviendrait d'assurer sans tarder une présence de la CSCE dans la région, sur la base de visites, et l'on continuera de procéder à des consultations à cette fin;

d) Il faut mettre la CSCE mieux en mesure de déployer des observateurs. Des mesures concrètes à cet effet sont actuellement prises à Vienne par le Comité permanent de la CSCE. Plusieurs États membres de la CSCE ont déjà confirmé qu'ils sont disposés à fournir des observateurs;

e) Les besoins humanitaires dans la région sont considérables et, bien que l'on fasse déjà beaucoup, il faudra donner plus d'ampleur à l'assistance dans ce domaine. Il importe que la communauté des donateurs réponde sans hésiter à l'appel interorganisations des Nations Unies en faveur du Caucase, qui sera lancé durant la seconde quinzaine d'avril.

À la réunion du Comité permanent de la CSCE, tenue à Vienne le 17 mars, les lignes d'action exposées ci-dessus ont recueilli l'assentiment général.

Une réunion informelle du Groupe de Minsk se tiendra du 11 au 15 avril à Prague. Son ordre du jour se fondera sur ces lignes d'action.

Nous sommes profondément reconnaissants au Secrétaire général de s'être déclaré prêt à aider au maximum la CSCE. Je continuerai d'informer le Conseil de sécurité et le Secrétariat du travail accompli dans le cadre du processus de Minsk.

L'Ambassadeur,

Président de la Conférence  
de Minsk de la CSCE et du  
Groupe de Minsk

(Signé) Jan ELIASSON

PIÈCE JOINTE

Conclusions de la visite que le Président de la Conférence de Minsk  
de la CSCE a faite dans la région du conflit

1. Les combats qui se sont déroulés dans la région depuis la fin de l'année dernière ont coûté nombre de vies humaines. Néanmoins, les lignes de front militaire semblent être demeurées plus ou moins inchangées. En l'absence d'un cessez-le-feu, on peut qualifier de guerre d'usure la phase actuelle du conflit.

2. De nouveaux réfugiés et de nouvelles personnes déplacées sont venus ces derniers mois s'ajouter aux précédents. D'après les estimations d'organisations humanitaires, le nombre des réfugiés et des personnes déplacées dans la région pourrait atteindre jusqu'à un total de 1 million. La plupart des intéressés reçoivent une certaine assistance humanitaire, mais les besoins sont considérables.

3. Toutes les parties conviennent que l'on ne peut trouver de solution militaire au conflit et qu'il ne faut absolument rien négliger pour jeter les bases d'une solution politique durable. Méfiance et suspicion mutuelles sont profondément enracinées et il est urgent de prendre des mesures de confiance. Sur plusieurs des questions cruciales, les positions des parties demeurent très éloignées. Pour d'autres, il semble que l'on puisse déceler certains signes positifs.

4. La recherche d'une solution pacifique du conflit à l'intérieur et au voisinage du Haut-Karabakh doit se fonder sur les principes reconnus par l'ONU et la CSCE. Le calendrier de mesures urgentes élaboré dans le cadre du Groupe de Minsk subsiste. Il faudrait envisager une solution progressive, chaque étape étant liée à la suivante de façon telle que les parties sachent en quoi cette dernière consistera.

5. Toutes les parties accueillent avec satisfaction de nouveaux efforts de la CSCE, qu'elles pressent, de même que le Groupe de Minsk, de jouer un rôle encore plus actif dans le processus. Elles soulignent toutes qu'une solution négociée dans le cadre de la CSCE est le meilleur chemin de la paix. Il a été signalé au cours de la visite que des efforts parallèles de médiation risquaient de nuire au processus de paix. Les efforts de médiation devaient être combinés.

6. La Fédération de Russie s'emploie activement à faire adopter un cessez-le-feu. Toutes les parties conviennent qu'elle joue un rôle important pour la solution du conflit à l'intérieur et au voisinage du Haut-Karabakh.

-----